

DÉCLARATION UE DE CONFORMITÉ

CRAI S.P.A. - 35024 Bovolenta (PD) - Via G. D'Annunzio, 35 - Tél +39 049 5386777 - www.craispa.com

Déclare, sous son entière responsabilité, que la protection auditive suivante est un EPI conformément au RÈGLEMENT (UE) 2016/425 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 9 mars 2016, et est conforme aux exigences essentielles, relatives aux équipements de protection individuelle.

Il est identifié comme suit :

DÉNOMINATION : Équipement de protection individuelle contre le bruit excessif

TYPE/MODÈLE : BLOK E2 protection auditive passive avec embouts en silicone - Classe : III

Lot : voir la couverture du mode d'emploi.

Cette déclaration de conformité est délivrée sous la seule responsabilité du fabricant conformément aux normes harmonisées pertinentes :

UNI EN ISO 4869-1:2019 (ISO 4869-1:2018)

Protecteurs contre le bruit – Partie 1 : Méthode subjective de mesurage de l'affaiblissement acoustique

UNI EN 352-2:2004 (EN 352-2:2002)

Protecteurs contre le bruit - Exigences générales - Partie 2 : Bouchons

L'organisme notifié Eurofins Product Testing Italy S.r.l. - Via Courgnè, 21 - 10156 Turin - Italie - NB 0477 a effectué l'examen UE de type (annexe V module B) et a délivré l'attestation d'examen UE de type n° EPT 0477.PPE.21/4511.1 du 28.03.2022. L'EPI est soumis à la procédure d'évaluation de la conformité au type, basée sur un contrôle interne de la production combiné à des essais du produit, sous contrôle officiel ; effectué à des intervalles aléatoires (module C2) sous la supervision de l'organisme notifié Eurofins Product testing Italy S.r.l. (NB 0477).

Signé au nom et pour le compte du Représentant légal de CRAI.